

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO**

DELIBERATION N°2026-06B-01

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 09 juin 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ, Yves CHRETIEN

Secrétaire de séance : Camille MOLE

Délibération relative à la consultation du public pour les ICPE, SCEA Le Grand Clos

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la SCEA du Grand Clos, un arrêté préfectoral de consultation du public a été signé, conformément à l'article R. 512-46-12 du code de l'environnement.

La consultation du public s'est tenue du 12 mai au 9 juin 2026, elle avait pour objet l'extension de l'élevage porcin à 2 651 animaux équivalents et la mise à jour de la gestion des effluents.

Le site de la SCEA du Grand Clos a fait l'objet d'un arrêté historique (avec enquête publique) en date du 18 mars 1981 pour 1508 porcs de plus de 30kg correspondant à 2122 animaux

équivalents puis, le site a fait l'objet d'un arrêté préfectoral modificatif d'enregistrement en date du 11 mars 2016 pour 1855 animaux équivalents.

Aujourd'hui, le gérant de la SCEA du grand Clos souhaite régulariser l'augmentation des effectifs à 2651 animaux équivalents.

Les effluents seront gérés sur les terres de l'exploitation et sur celle de quatre prêteurs.

L'augmentation du nombre d'animaux sera de 796 animaux équivalents depuis le dernier arrêté ICPE et de 529 animaux équivalents depuis la dernière enquête publique.

Après présentation du dossier par Madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote.

M. Fabrice Le Couëdic, concerné par le dossier, n'a pas participé au débat et se retire du vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Par **9** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention

- **D'émettre un avis favorable**

Fait à Saint-Thélo, le 18/06/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
Mme Camille MOLE

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL